

DECISION n° 2025-101

Portant sur un devis avec l'association Foyer rural des jeunes et d'éducation populaire pour une animation d'astronomie le 29 août 2025 dans le cadre de l'animation Lambesc sous les étoiles

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT le devis n°2025-01 pour une animation astronomie par le Foyer rural – section Astronomie dans le cadre de l'animation Lambesc sous les étoiles fixée le 29 août 2025,

DECIDE

Article 1.- De signer le devis avec l'association Foyer rural des jeunes et d'éducation populaire - Local des Associations / La Mairie – 84240 LA BASTIDE DES JOURDANS, pour une animation astronomie le 29 août 2025.

Article 2.- Le coût de la prestation est fixée à 500,00 € TTC (cinq-cents euros TTC).

Article 3.- La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

Article 4.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 5.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 16 juin 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe,
Claire BLANC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr